

Verbatim du Conseil d'Administration du 22 novembre 2022

Collège A - Professeurs et personnels assimilés

Membres présents ou représentés

Monsieur Luis LE MOYNE,
Madame Lucy MOSER-JAUSLIN,
Monsieur Vincent THOMAS.

Membre excusé

Madame Alexandra LAURENT.

Membres absents

Monsieur Alexandre COCHET,
Madame Patricia FAUQUE.

Collège B - Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

Membres présents ou représentés

Madame Peggy CÉNAC,
Madame Stéphanie DAUPHIN-BENOIST (procuration à Monsieur Éric DAUBIGNEY),
Madame Marie-Geneviève GERRER (procuration à Madame Elsa LANG-RIPERT jusqu'à 15h30, présente à partir de 15h30),
Madame Elsa LANG-RIPERT,
Madame Emmanuelle PUCÉAT.

Membre absent

Monsieur Lionel CROGNIER.

Collège des personnels BIATSS

Membres présents ou représentés

Monsieur Cédric CLERC (procuration à Monsieur Arnaud DEROUSSIAUX),
Monsieur Éric DAUBIGNEY,
Monsieur Guy-Daniel LIGAN.

Membres absents

Monsieur David COUSSON,
Madame Virginie KILANI,
Madame Christine TOURNAY-DUPONT.

Collège des usagers

Membres présents ou représentés

Madame Louise BOUCHÉ (suppléée par Madame Laura GUYONNET),
Monsieur Louis BICHEBOIS-DELHIEF (procuration à Madame Ninon VEILLÉ),
Monsieur Abdallah MCHAMI (suppléé par Madame Clara PRIVÉ),
Monsieur Maxence ROULLIAT,
Madame Ninon VEILLÉ.

Membre absent

Monsieur Charles FORJOT.

Personnalités extérieures

Membres présents ou représentés

Madame Nadiège BAILLE (procuration à Madame Emmanuelle PUCÉAT),
Monsieur Arnaud DEROUSSIAUX,
Monsieur Denis HAMEAU (procuration à Monsieur Guy-Daniel LIGAN),
Madame Nathalie MUNIER-JOLAIN (procuration à Monsieur Vincent THOMAS).

Membres excusés

Madame Frédérique BEAULIEU,
Madame Laetitia MARTINEZ.

Membres absents

Monsieur Brice LETHIER,
Monsieur Yang SONG.

Personnes présentes à titre consultatif

Monsieur Gracian DIDIER, Représentant de Madame la Rectrice de la région académique Bourgogne Franche-Comté, Chancelière de l'université de Bourgogne,
Monsieur Alain HELLEU, Directeur général des services,
Madame Muriel LECULLIER, Agent comptable
Monsieur Emmanuel RANC, Directeur général des services adjoint.

Invités

Madame Karen FIORENTINO, Vice-présidente de la Commission de la formation et de la vie universitaire,
Monsieur Alexandre FOURNIER, Vice-président délégué au campus numérique et aux systèmes d'information et aux sources
ouvertes,
Monsieur Cyril GOMET, Directeur de cabinet du Président de l'université
Monsieur Pascal NEIGE, Vice-président délégué à la recherche,

Pour la gestion du conseil d'administration : Pôle des affaires juridiques et institutionnelles (PAJI) Messieurs Ameur Aïchi, Jean-Marc Bourgeon, Madame Annie Favier.

Ordre du jour :

I) Informations du Président	1
<u>Point A : Points soumis à discussion</u>	5
II) Approbation du verbatim du Conseil d'Administration du 27 septembre 2022	5
III) Questions statutaires.....	5
1. Désignation de représentants au sein du conseil du numérique	5
a) Un représentant du conseil d'administration et son suppléant désignés en son sein.....	5
b) Deux informaticiens de composantes et de services et leurs suppléants désignés par le conseil d'administration, dont un titulaire et un suppléant issus d'un site territorial, après appel à candidatures auprès des composantes, services et sites territoriaux	6
IV) Questions financières	10
1. Demandes d'admission en non-valeur et remises gracieuses.....	10
V - Travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 8 novembre 2022	12
1. Compte-rendu des travaux de la commission de la pédagogie du 17 octobre 2022.....	12
2. Compte-rendu des travaux de la FSDIE du 17 octobre 2022.....	14
VI - HCERES : projets des unités de recherche.....	18
<u>Point B : Points adoptés sans débat (sur demande, les points peuvent faire l'objet d'un débat)</u>	26
VII - Tarifs, subventions et dons – Conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne	26
VIII - Compte-rendu des contrats et conventions hors subvention	26

VERBATIM
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE
(SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2022)

*(La séance est ouverte à 14 h 00 sous la présidence de Monsieur Vincent Thomas,
Président de l'Université de Bourgogne)*

-:-:-:-:-

Le Président.- Bonjour à toutes et à tous. Désolé pour ce léger retard à l'ouverture de ce conseil d'administration du 22 novembre 2022, avec un ordre du jour pour lequel vous avez reçu un point VI à ajouter relatif au HCERES, au projet des unités de recherche, qui vous sera présenté par le vice-président en charge de la recherche, Pascal Neige.

Et auparavant, quelques informations, ensuite les points soumis à discussion, l'approbation du verbatim du conseil d'administration du 27 septembre dernier, des questions statutaires relatives à la désignation de représentants au sein du conseil du numérique, des questions financières, des demandes d'admission en non-valeur, remises gracieuses, qui sont assez habituelles, les travaux de la CFVU, donc le point VI sur le HCERES comme je viens d'en parler.

Et puis, des points adoptés sans débat – évidemment, sur demande, comme d'habitude, des points peuvent faire l'objet d'un débat –, sur les tarifs, subventions et dons, sorties d'inventaire, etc., et le compte rendu des conventions hors subvention, et des questions diverses – je ne crois pas que nous ayons reçu des questions diverses avant, mais il sera toujours temps, évidemment, de les formuler à votre convenance.

I) Informations du Président

Le Président.- Quelques informations, d'abord trois informations tristes, des disparitions qui concernent notre établissement.

Nous avons d'abord eu la tristesse d'apprendre la disparition de Maxence Drault, qui était un étudiant en Sciences et techniques, qui était un élu Bouge ton campus de la CFVU et qui était vice-président d'une association de filière. Il a trouvé la mort – vous avez peut-être vu cette information dans le *Bien public*, qui s'en est fait l'écho – suite à un accident de voiture. C'est toujours un drame, et, évidemment, je ne peux pas m'empêcher de penser aux parents et à ses amis, éventuellement ses frères et sœurs, je ne sais pas quelle était exactement sa situation familiale, mais en tout cas c'est toujours un drame.

Malheureusement, une autre étudiante, également, nous a quittés. Je ne donnerai pas son nom, à la demande de sa famille, mais sachez qu'elle est décédée au cours des derniers jours et qu'elle était en master 1 à l'UFR Sciences humaines. Son état de santé, qui était lié à une maladie, s'est rapidement dégradé ces derniers temps. Cette dégradation a nécessité son hospitalisation en réanimation. Notre collègue Alexandra Laurent, qui n'est pas là aujourd'hui, qui s'est excusée, m'a assuré qu'elle était très, très investie au sein de la formation. Cette étudiante, elle la décrit comme une personne généreuse et sensible envers les autres.

Et donc, là encore, je m'associe pleinement à la douleur de ses parents, de ses amis et de ses camarades, et également ses professeurs, qui ont connu, qui ont formé, qui ont participé à la formation de ces deux jeunes gens. Donc, au nom de notre université, et puis en mon nom personnel, j'adresserai aux parents de ces deux étudiants un message de condoléances et de soutien.

Pour information, le SSU est mobilisé pour assurer l'écoute psychologique à laquelle certaines personnes proches de ces deux étudiants pourraient faire appel. Maxence Roulliat a saisi tout de suite le SSU dans ce sens.

Troisième disparition, qui concerne l'UFR STAPS. Lionel Crognier m'a informé hier de la disparition de l'un de ses prédécesseurs comme doyen, comme directeur de l'UFR STAPS. C'est notre collègue Hervé Liemans, certains ont dû le connaître, moi je l'ai connu, je l'ai rencontré à plusieurs reprises, quand je faisais des cours en DESS de management du sport, en droit du sport. Et donc c'est quelqu'un avec qui, à titre personnel, j'avais pas mal échangé à ces occasions, et vraiment dans un excellent état d'esprit, avec beaucoup de sympathie.

Hervé Liemans est décédé à la suite d'une maladie qui l'a emporté rapidement et, bien sûr, nous avons une pensée, j'ai une pensée pour toute sa famille, et pour ses quatre enfants. Comme je vous le disais, Hervé Liemans a été directeur de l'UFR STAPS de 1983 à 1992, il a été l'un des pionniers de l'UFR au moment où les cursus universitaires se mettaient en place et il animait des formations continues avec des professeurs d'EPS mais aussi les universités d'été dijonnaises. Donc il a vraiment contribué à faire avancer la cause des STAPS, je crois, à la fois dans l'établissement et au-delà, et à l'intégration universitaire de la discipline. Il a eu aussi pas mal de responsabilités, pas seulement à l'UFR STAPS, mais il s'est aussi beaucoup occupé de son club de basket, il a été directeur du CRSU, et quand il est parti en retraite il s'est beaucoup impliqué dans l'office municipal des sports de Dijon. C'est quelqu'un qui était particulièrement généreux de son temps et il donnait de sa personne. Il avait un dynamisme très communicatif. Il avait participé aussi à la préparation des 50 ans de l'UFR STAPS en 2016 et il continuait à siéger en tant que personnalité extérieure au conseil de l'UFR, avec toujours des mots qui se caractérisaient par son sens de l'ouverture, de la tolérance, des mots qui reposaient sur sa belle expérience dans ce domaine.

Mes condoléances, je vais bien sûr les formuler par écrit à sa famille, mais mes condoléances, en mon nom personnel et au nom de l'établissement vont évidemment à toute sa famille et ses amis qui perdent là quelqu'un de cher également.

Voilà pour ces tristes nouvelles de ce mois de novembre.

Après, d'autres informations très rapidement sur l'évolution d'UBFC. Les choses évoluent, nous sommes donc en discussion avec les membres d'UBFC pour

écrire une convention de partenariat entre la future COMUE expérimentale et le futur établissement public expérimental, les deux étant en construction.

J'ai pu faire des rencontres un peu plus précises, pour le moment, avec certains futurs membres de l'EPE. Je dirai simplement à propos, on va dire, des épisodes successifs de cette longue série de reconstruction, de refondation de l'espace ESR en Bourgogne Franche-Comté, que nous avons eu la semaine dernière une réunion enseignement supérieur et recherche avec la rectrice de région académique, et le recteur de Dijon était là également. La rectrice nous a rappelé à tous que dans ce dossier, l'image du territoire était passablement dégradée, notamment au ministère et pas seulement, mais également sur le territoire auprès des acteurs territoriaux. Elle nous a rappelé le devoir de neutralité qui était le sien et qu'elle conserverait, bien sûr, dans sa fonction, ce qui paraît tout à fait normal, et également son rôle de facilitatrice. Elle se tient à notre disposition pour faciliter, donc, la résolution de ce dossier, mais elle nous a engagés tous, évidemment, à éviter toute communication.

Je constate malheureusement que ça n'a pas empêché certains de communiquer dans le *Bien public* ce week-end, ce n'est certainement pas à mon initiative et ma communication interne qui n'avait pas vocation à être publiée dans la presse a été utilisée par ces mêmes personnes, j'imagine, pour améliorer l'image qui est la nôtre et puis surtout pour éviter de mettre de l'huile sur le feu. Évidemment, mon propos est particulièrement ironique. Et puis, je constate également qu'un courrier émanant une fois de plus de collègues de l'université de Franche-Comté... Je rappellerai que le recours contre la délibération du CA a été rédigé par un professeur de droit public de l'université de Franche-Comté, sous l'égide du SGEN-CFDT et donc que cet entrisme dans les affaires, on va dire, de l'université de Bourgogne par un certain nombre d'acteurs de l'université de Franche-Comté ne facilite pas le climat de confiance qui préside à l'élaboration d'une convention de partenariat entre la future COMUE expérimentale et le futur établissement public expérimental. Je crois que toutes ces initiatives, qui viennent systématiquement du même endroit, doivent à mon avis disparaître parce qu'elles nuisent avant tout à l'avenir du site. Comment construire cet avenir si la défiance est entretenue par ces initiatives malheureuses ? Je pose la question. J'ai attiré l'attention des membres d'UBFC sur ces diverses initiatives hier lors d'une réunion. Je vois que cet avertissement n'a pas été suivi d'effet puisque le courrier dont je parlais à l'instant circule actuellement par mail auprès de nos collègues.

Je le regrette profondément. Je ne sais pas quelles sont les intentions qui se cachent derrière ces actions, sinon peut-être celle de faire péricliter, on va dire, l'espoir de renouer des relations de confiance entre nous.

D'autres informations, alors, très rapides et de nature totalement différente, qui concernent le dialogue social. Actuellement je reçois avec le vice-président en charge des ressources humaines et de l'action sociale ainsi que, parfois, en fonction de sa disponibilité, la vice-présidente du conseil d'administration, les organisations syndicales, comme on le fait régulièrement. Je suis désolé, j'ai dû décaler un rendez-vous avec le SNESUP et peut-être le SNASUB, je suis désolé mais on n'a pas pu faire autrement, mais en tout cas ce sont des moments intéressants et importants parce que ça permet d'échanger, il n'y a pas d'ordre du jour, on dit simplement où l'on en est, qu'est-ce qu'il se passe, c'est une discussion à bâtons rompus qui a pour but d'attirer peut-être notre attention sur des choses qu'on ne perçoit pas toujours et

puis d'apporter des réponses à des questions qui sont toujours légitimes, évidemment. Donc, c'est un moment un peu privilégié d'échanges sans instance officielle mais qui permet vraiment de se parler sans écran et d'essayer de faire avancer les choses là où elles ont tendance à piétiner.

Enfin, dernier point d'information, ça concerne l'alliance européenne FORTHEM. J'ai participé à l'ouverture d'une rencontre, deux bonnes heures de dialogue, de discussions avec l'ensemble des personnels de l'établissement qui le souhaitaient, qui ont souhaité participer à cette réunion, pour inciter chacun, chacune, à s'engager dans les dispositifs proposés, offerts par l'alliance, des dispositifs de mobilité, des dispositifs pédagogiques, des dispositifs d'ouverture professionnelle, de recherche, etc. Et je profite de ce point d'information pour encourager chacune et chacun d'entre vous à vous inscrire dans ces dispositifs parce que FORTHEM, c'est de la respiration au plan européen, ça permet de voyager, ça permet de rencontrer des collègues, de créer, en tout cas de s'inscrire dans des projets communs, et franchement c'est une très belle respiration professionnelle, je trouve.

J'en ai terminé avec les informations... oui, je vous en prie.

Mme Privé.- Oui, excusez-moi, je prends la parole maintenant pour éviter d'alourdir la fin du conseil d'administration pendant les questions diverses. On avait, avec mon camarade Lancelot, élu CFVU, interpellé Madame Fiorentino et Madame Morlaix sur la question des grèves des transports et des grèves DIVIA. Alors, il semblerait que les grèves ne soient pas renouvelées, tout du moins pour le moment, mais notamment parce qu'à un moment donné, en tant qu'étudiants et étudiantes ça devenait quasiment impossible d'arriver à l'heure pour certains cours et il n'était pas rare de croiser aux arrêts de bus et de trams des étudiants inquiets parce qu'en retard pour un oral, ou ce genre de chose. Il y a eu quelques dérangements, etc., même si j'espère que la plupart de ces cas ont été réglés en accord avec les enseignants, je voulais savoir, si ce genre de situation recommençait, parce qu'il semblerait que malheureusement le conflit entre les syndicats de DIVIA et la direction ne s'améliore pas, il pouvait y avoir un message passé de bienveillance ou quelque chose de ce type, mais en tout cas qu'on puisse faciliter les choses dans ce genre de situation. Je vous remercie.

Le Président.- Écoutez, je pense qu'il n'est pas nécessaire de faire un message officiel, j'ai été doyen pendant cinq ans, quand on était dans ce genre de situation, on disait évidemment qu'il fallait traiter les cas avec mansuétude. Alors, si c'est le même étudiant qui arrive chaque semaine en retard et qui prétexte la grève, là, évidemment ça ne marche pas, on est bien d'accord. Mais je crois qu'il faut un peu de bon sens, un peu de bienveillance. S'il y a des difficultés à un moment ou un autre, eh bien, faites remonter les difficultés, on interviendra dans le sens du règlement de la situation. Mais, sincèrement, je pense qu'on peut compter sur les collègues. Si ça ne marche pas, on interviendra, mais ça ne devrait quand même pas poser de problème, franchement. En tout cas, s'il y a un problème, vous faites remonter, mais j'ose espérer qu'il n'y en aura pas !

Très bien, s'il n'y a pas d'autres interventions on peut entrer dans les points A soumis à discussion, et je vais passer la parole à Emmanuelle Pucéat, vice-présidente du conseil d'administration.

Point A : Points soumis à discussion

II) Approbation du verbatim du conseil d'administration du 27 septembre 2022

Mme Pucéat.- Merci, président, donc le point II de l'ordre du jour, comme d'habitude, est l'approbation du verbatim du conseil d'administration du 27 septembre 2022. Est-ce que certains d'entre vous souhaitent apporter des modifications ou ont des remarques à faire ? Non, dans ce cas-là, je vous propose d'approuver ce verbatim du CA du 27 septembre 2022.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Merci pour cette approbation à l'unanimité.

20 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat.- Nous pouvons passer au point III de l'ordre du jour, s'agissant des questions statutaires.

III) Questions statutaires

1. Désignation de représentants au sein du conseil du numérique

a) Un représentant du conseil d'administration et son suppléant désignés en son sein

Mme Pucéat.- Donc nous devons aujourd'hui désigner des représentants au sein du conseil du numérique, un représentant issu du conseil d'administration et son suppléant, pour lequel nous avons reçu si je ne m'abuse une seule candidature qui est celle d'Arnaud Deroussiaux, et ensuite deux informaticiens de composantes ou de services dont les candidatures, là, nous en avons plusieurs, seront présentées par Alexandre Fournier.

À moins que quelqu'un ne s'y oppose, je vous propose de passer à un vote à main levée pour la candidature que nous avons reçue s'agissant du représentant issu du conseil d'administration, donc il s'agit d'Arnaud Deroussiaux. Est-ce que quelqu'un s'oppose à un vote à main levée ? Non. Dans ce cas, je vous propose d'approuver cette candidature.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Une abstention. Qui vote contre ? Personne.

19 voix pour, 1 abstention

Mme Pucéat.- Donc Arnaud Deroussiaux est élu comme représentant du conseil d'administration au conseil du numérique.

b) Deux informaticiens de composantes et de services et leurs suppléants désignés par le conseil d'administration, dont un titulaire et un suppléant issus d'un site territorial, après appel à candidatures auprès des composantes, services et sites territoriaux

Mme Pucéat.- Et nous avons ensuite deux informaticiens de composantes et de services et leurs suppléants à désigner par le conseil d'administration, un titulaire et un suppléant issus d'un site territorial et un autre issu de Dijon après appel à candidatures auprès des composantes, services et sites territoriaux, ce qui a été fait. Alexandre Fournier a rassemblé les candidatures, nous en avons, si je ne m'abuse, une seule s'agissant du site territorial et deux s'agissant du site de Dijon.

M. Fournier.- Merci, bonjour à toutes et à tous. En préalable, juste vous indiquer que le premier conseil du numérique aura lieu le 13 décembre. Comme on est en train de valider l'ordre du jour qui va parvenir avant la fin de la semaine au président et qu'ensuite il y a tout le processus de convocation qui va se mettre en place, donc le 13 décembre à 14 heures aura lieu le premier conseil et, en amont, je vais prévenir moi-même en tant que vice-président les membres du conseil pour leur donner la date avant qu'ils ne reçoivent la convocation pour qu'ils puissent l'inscrire à leur agenda dès maintenant.

Pour les informaticiens, effectivement, il y a un informaticien site territorial, et donc là j'ai eu une candidature de Monsieur Jean-Philippe Zimmer pour Auxerre, qui est la seule personne à avoir candidaté. Donc là, on n'aura pas de choix à réaliser. Je ne sais pas comment tu veux qu'on procède, Emmanuelle ?

Mme Pucéat.- Je pense qu'on peut faire un vote pour celui-ci, déjà, à main levée, sauf si quelqu'un s'y oppose ? Je vous propose de désigner Jean-Philippe Zimmer comme représentant au titre des sites territoriaux.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne.

20 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat.- Donc Jean-Philippe Zimmer est désigné par le conseil d'administration.

M. Fournier.- Très bien, merci. Pour les informaticiens du site dijonnais, on a deux candidatures. Je ne sais pas comment vous voulez que je procède. J'ai reçu deux courriels des deux candidats, Monsieur Mohamed Jaffal et Monsieur Francis Léger. Ce que je vous propose de faire, c'est de lire leurs courriels, qui sont très courts mais dans lesquels ils décrivent leurs fonctions et leur souhait de candidater.

Je vais commencer par Monsieur Léger parce que j'ai reçu sa candidature le 14 novembre :

*« Bonjour Monsieur Fournier,
Je suis candidat pour rejoindre le conseil du numérique en tant qu'informaticien BAP E CNRS et correspondant informatique pour l'université de Bourgogne jusqu'en 2017.*

Étant agent CNRS à l'IMB depuis 2010, j'ai une bonne connaissance des besoins en numérique des enseignants-chercheurs en mathématiques ainsi que des personnalités qui travaillent dans nos unités mixtes de recherche.

Cordialement, Francis Léger »

Donc il est responsable du SRI de l'IMB, correspondant matrice et annuaire de la communauté mathématique, chargé de la sécurité des systèmes d'information et correspondant SSI également. Et donc il travaille à l'IMB et c'est un agent CNRS.

Voilà pour la candidature de Monsieur Francis Léger.

Quelques jours plus tard, j'ai reçu la candidature, donc le 17 novembre, de Monsieur Jaffal :

« Monsieur le vice-président,

J'ai pris connaissance de votre courriel concernant la constitution du conseil du numérique. J'assure actuellement mes fonctions de correspondant informatique à la direction du numérique.

Dans ce cadre, j'ai la responsabilité du parc informatique de la Maison de l'université, de la Maison de l'étudiant ainsi que de l'UFR des Sciences de santé, du SUAPS et du service de médecine préventive. Je coordonne les activités de l'ensemble des correspondants informatiques en mettant en place des outils de déploiement de logiciels, de déploiement d'images et de virtualisation des postes.

C'est pourquoi je vous présente ma candidature pour représenter les utilisateurs au sein du conseil du numérique. J'espère que ma candidature retiendra votre attention et je reste à votre disposition si vous souhaitez des informations complémentaires.

Je vous prie de croire, Monsieur le vice-président, en l'expression de ma parfaite considération.

Mohamed Jaffal, services numériques aux usagers, direction du numérique.»

Voilà pour les deux candidatures sur lesquelles nous allons vous demander de vous prononcer.

Mme Pucéat.- Très bien, merci. Est-ce que certains souhaitent discuter l'une ou l'autre de ces candidatures, exprimer une opinion, un avis ? Nous avons un titulaire et un suppléant, donc il faudra désigner en premier lieu le titulaire et l'autre pourra être suppléant.

Mme Privé.- J'ai une toute petite question, vu que je prends un peu la création du conseil du numérique à la volée. La désignation de ces informaticiens, c'est à but plutôt de conseil, d'apport d'une expertise ? Et, surtout, pour apporter un tout petit peu plus de précisions pour bien saisir la portée du vote, quelle est, en deux phrases, la compétence de ce conseil du numérique. Je ne demande pas beaucoup, mais vraiment, juste pour saisir !

Le Président.- C'est un dossier qu'on porte depuis un petit peu de temps, maintenant, mais je comprends votre demande, elle est totalement légitime. Je vais dire peut-être en une phrase ou deux. Globalement, l'idée – je crois que l'idée, peut-être le plus important – c'est de faire de cette instance, pour l'ensemble des questions numériques de l'établissement, ce qu'est la CFVU pour la formation ou la

CR pour la recherche. Donc il s'agit de réfléchir à la question numérique, pour l'ensemble des composantes, l'ensemble des sites territoriaux et d'avoir une instance qui, véritablement, représente – et c'est pour ça que la composition est très large, est très vaste, est très différente – toutes les sensibilités, les tendances et les aspirations de l'établissement. C'est une petite révolution, on va dire, parce que souvent la question numérique a été réduite à la question technique. Sans doute au début était-ce le cas, mais on n'a pas évolué institutionnellement en même temps que l'importance de la question numérique s'est accrue. Et aujourd'hui, je crois qu'il faut une instance démocratique, collégiale, en tout cas représentative de ce que nous sommes, de la diversité de notre communauté, pour qu'on puisse... alors, elle n'a pas de pouvoir propre, parce que ce n'est pas une instance qui est prévue par la loi, par le code de l'éducation, etc., c'est une instance un peu facultative qu'on met en place, mais qui permettra aussi d'éclairer un peu la gouvernance de l'établissement, parce qu'on a besoin de cet éclairage, c'est vraiment quelque chose d'important. Donc, voilà à quoi ça sert. J'ai décrit l'esprit plus que les éléments de compétence, mais l'idée est là et je crois que c'est quelque chose de très important. En tout cas je l'ai porté et je suis heureux qu'on arrive à finaliser la composition.

Après, sur les deux candidatures, que faire ? C'est très compliqué, sachant que de toute façon l'un sera titulaire, l'autre suppléant. Monsieur Léger est agent CNRS, travaille dans un labo, on a déjà des labos qui sont représentés. Et puis Monsieur Jaffal travaille à la DNUM, à la Maison de l'université, mais je crois que de la DNUM il n'y a pas de titulaire du droit de vote, puisque la directrice du numérique est invitée, mais elle n'a pas le droit de vote, donc il n'y a personne de représentant de la DNUM. Est-ce que ça peut être un critère ? Je ne sais pas. Si on cherche la diversité et une représentativité la plus large, voilà. Mais c'est la seule chose puisque je n'ai pas plus de critères à livrer à votre connaissance, de mon point de vue, mais il y en a d'autres, et je vois Peggy Cénac qui demande la parole. Peggy ?

Mme Cénac.- Par rapport à ce que vous disiez, justement, pour répondre à Clara sur le rôle du conseil du numérique, vous venez de dire que c'était un petit peu aussi pour sortir du côté purement technique du numérique et aller vers, finalement, l'utilisation qui en est faite. Et de ce point de vue, je pense que d'avoir l'avis d'une personne qui côtoie le milieu enseignant et de recherche me paraît une force. Enfin, si l'on veut l'avis de la direction du numérique, on demande l'avis de la direction du numérique, elle a déjà beaucoup de poids en elle-même, donc moi j'aurais tendance à privilégier la candidature qui représente un collectif d'enseignants et de chercheurs pour apporter un peu une voix différente de celle qu'on entend d'habitude sur le numérique.

Le Président.- Je prends acte de votre proposition et je la comprends. Maintenant, je vous dis, il est très difficile de trancher entre les deux. Je ne sais pas si quelqu'un veut ajouter quelque chose. Oui, Arnaud Deroussiaux ?

M. Deroussiaux.- C'était plus une question concernant les autres représentants des laboratoires. Ce sont des enseignants-chercheurs ?

Le Président.- A DRIVE, on a Sidi-Mohammed Senouci, c'est un directeur de labo ; MSH, Ludovic Granjon, c'est un personnel de laboratoire non ZRR mais je ne sais pas quel est son statut. On a Patrick Senet de l'ICB, lui, c'est un enseignant-

chercheur. Ensuite, on a Jean-Philippe Zimmer, qui est du corps informatique et donc pour les autres, on a Capucine Yvenat qui est désignée par la CFVU, qui est étudiante – avec le droit de vote – Alain Helleu, DGS... toi tu es sans droit de vote ? Alors, il y a une erreur dans le tableau que j'ai sous les yeux.

M. Fournier.- Je l'ai modifié ce matin.

M. Helleu.- Juste un point, le titulaire et les suppléants peuvent siéger aussi, c'est un point important à dire, et en général, quand un suppléant s'exprime, on l'écoute.

Le Président.- Ensuite, il y a le président de l'uB, qui a le droit de vote, il y a le vice-président en charge du numérique, bien sûr. Ensuite, représentant du CA, Arnaud Deroussiaux, donc, qui vient d'être nommé ; référent du management de la sécurité des systèmes d'information, Jean Suisse, qui est enseignant-chercheur ; UFR Droit, Emmanuel Py et Renaud Aubert en suppléant, le premier est enseignant-chercheur, le second est BIATSS ; Langues et communication, Pascal Depardieu en titulaire, il est BIATSS et Paul Barat en suppléant – je ne connais pas Monsieur Barat, si quelqu'un le connaît, peut-être peut-on avoir un éclairage sur son statut ? ; Lettres et philosophie, Eric Heilmann, qui est doyen de l'UFR, et Nathalie Thomas en suppléante, qui est BIATSS ; Sciences vie terre et environnement, Claire Rosnoblet, qui est enseignant-chercheur et Benoit Poinssot, qui est aussi enseignant-chercheur si je ne me trompe pas ; et Sciences de santé, Hervé Devilliers, enseignant-chercheur et Emmanuel Simon, je crois enseignant-chercheur également. Ensuite en STAPS, c'est Cédric Blondeau, ESIREM, Romain Surleau et Julien Dubois, Julien Dubois est enseignant-chercheur, c'est sûr ; INSPE, David Bretin, c'est un informaticien, et Chantal Clerc, responsable administrative.

M. Fournier.- Romain Surleau et Cédric Blondeau sont informaticiens aussi.

Le Président.- IUUVV, Yamina Meslem et Marielle Adrian suppléante. Marielle Adrian, c'est la directrice de l'IUVV et Yamina Meslem, je n'en sais rien, je ne la connais pas. IAE, Véronique Collange et Florence Demougeot en suppléante ; IUT Dijon-Auxerre, Patrick Danaudière et Denys Martre en suppléant, Patrick Danaudière est directeur de l'IUT, Denys Martre, c'est le RA ; IUT Chalon-sur-Saône, Eddy Barile, informaticien, et Jean-Christophe Christol informaticien également ; IUT Le Creusot, Olivier Aubreton, qui est le directeur de l'IUT, et Jérôme Pernot, qui est informaticien ; ISAT, Thomas Paviot, qui est directeur de l'ISAT et Marianne Segrétaïn en suppléante ; et Bio-géo-sciences, Julien Pergaud.

Mme Pucéat.- Qui est informaticien...

Le Président.- Qui est informaticien également, d'accord.

M. Fournier.- Il y a une ligne vide pour le représentant des laboratoires de santé, je n'ai pas encore de réponse, mais j'ai lancé la demande un peu tardivement, j'appellerai les directeurs.

Le Président.- D'accord. Donc voilà, c'est pour vous donner une mesure. Je crois en réalité qu'on a du monde un peu dans tous domaines. Est-ce que vous voulez voter à main levée, ou... ?

Est-ce qu'on peut tirer au sort ? Oui, c'est presque ça, parce qu'en réalité, on a vraiment des profils différents, il est extrêmement difficile de juger, et sur la base de leur déclaration de candidature, on a des éléments qui ne sont pas comparables, puisqu'ils ont chacun leur parcours.

M. Fournier.- On ne peut pas juger de la motivation, moi je les ai eus tous les deux au téléphone, ils sont aussi motivés l'un que l'autre.

Le Président.- Ils sont aussi motivés l'un que l'autre et, je ne les connais pas spécialement, j'imagine qu'ils sont aussi compétents l'un que l'autre dans leurs domaines, mais il faut faire un choix. Peggy à nouveau.

Mme Cénac.- Par principe pour un vote nominatif où il y a deux candidatures, je pense qu'il vaut mieux un vote à bulletins secrets, même si c'est plus long, je suis désolée d'embêter tout le monde, mais...

M. Fournier.- Moi je préfère aussi.

Le Président.- On va faire un vote à bulletins secrets, puisque c'est demandé, et puis c'est nominatif, c'est mieux, je trouve aussi.

Alors, Mohamed Jaffal et Francis Léger.

[déroulement du vote]

M. Bourgeon.- Alors Francis Léger a 14 voix, Mohamed Jaffal, en obtient 6. Monsieur Léger est nommé titulaire et Monsieur Jaffal, suppléant.

Mme Pucéat.- Très bien, donc, Francis Léger, titulaire et Mohamed Jaffal, suppléant. Nous en avons terminé avec ce point de l'ordre du jour, nous pouvons passer aux questions financières, le point IV, avec des demandes d'admission en non-valeur et remises gracieuses, avec parole à Muriel Lecullier.

IV) Questions financières

1. Demandes d'admission en non-valeur et remises gracieuses

Mme Lecullier.- Bonjour à tous. Je vais donc vous faire une demande d'admission en non-valeur et remises gracieuses aujourd'hui pour 25 dossiers, pour un montant total de 12 399,46 euros. Donc 22 dossiers qui concernent des trop-perçus de vacataires en 2019. Il y avait une anomalie avec beaucoup, beaucoup de dossiers, on est presque au bout. Donc ce sont 22 dossiers pour 3 163,65 euros, des dossiers sur lesquels on n'a pas pu aboutir au recouvrement, ce sont des petites sommes.

Ensuite, j'ai deux remises gracieuses qui ont été présentées par l'assistante sociale, donc deux cas bien particuliers pour des trop-perçus d'indemnités

journalières, suite à des congés maladie et des situations vraiment très graves. Là, j'ai un montant de 7 923,41 euros pour deux dossiers.

Le troisième type de dossier, c'est un effacement de dette pour un montant de 1 312,40 euros. Il s'agit d'un dossier de surendettement sur lequel, donc, la Banque de France, la commission de surendettement à la Banque de France a décidé l'effacement des dettes avec une procédure de rétablissement personnel pour la personne concernée. C'est aussi un trop-perçu de traitement et cette décision nous est imposée.

Donc pour un total de 12 399,46 euros. Je vous remercie.

Mme Pucéat.- Merci. Y a-t-il des questions ou des remarques ? Non, dans ce cas je vous propose d'approuver les admissions en non-valeur pour un montant de 3 163,65 euros, les remises gracieuses pour un montant de 7 923,41 euros et un effacement de dette pour un montant de 1 312,40 euros, soit un total de 12 399,46 euros.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Merci pour cette approbation à l'unanimité.

20 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat.- Oui, Luis ?

M. Le Moyne.- Excuse-moi, je ne voulais pas poser la question avant le vote mais juste par curiosité, est-ce qu'il y a une commission ou un organe qui statue sur la gravité des cas que vous reportez ?

Mme Lecullier.- Concernant l'irrecouvrabilité, donc l'admission en non-valeur pure pour des dossiers sur lesquels on n'a pas pu aboutir au recouvrement, on se réunit, donc le service recettes se réunit environ tous les deux mois, on fait un point sur les dossiers anciens sur lesquels on a vraiment apparemment tout fait, et on n'est pas arrivé à aboutir au recouvrement. Après, il n'y a pas une commission, ce sont des dossiers que je présente au DGS et on voit ensemble sur certains dossiers qui pourraient être un peu épineux, on voit ça ensemble. Là, c'est la responsabilité du comptable, pour l'instant, ensuite ce sera la responsabilité des gestionnaires publics. Pour le moment, c'est la responsabilité du comptable et sur ce dossier il faut savoir, sur la non-valeur uniquement, que ce ne sont pas des dettes qui sont éteintes, c'est-à-dire que si on retrouve les gens un an après, deux ans après, on a un nouveau dossier les concernant, on peut toujours récupérer cet argent. La créance n'est pas éteinte.

Ensuite il y a les créances éteintes, là c'est définitif puisque c'est la commission de surendettement qui a décidé, c'est une décision qui nous est imposée, comme pour les entreprises en procédure collective.

Et puis la remise gracieuse, là aussi, c'est le service social en général qui nous transmet les dossiers et on en parle aussi avec le DGS.

M. Le Moyne.- Ok, merci.

Mme Pucéat.- Très bien. S'il n'y a plus de questions sur ce point nous pouvons passer aux travaux de la CFVU du 9 novembre 2022, avec un premier

point, il s'agit du compte rendu des travaux de la commission de la pédagogie du 17 octobre 2022. Et parole, donc, à Karen.

V - Travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 8 novembre 2022

1. Compte-rendu des travaux de la commission de la pédagogie du 17 octobre 2022

a. Santé

- Processus de sélection PASS/L.AS 2022-2023

- Annexe aux fiches filières des L.AS : Eléments spécifiques à la mineure santé de licence avec option accès santé

b. Conventions pédagogique

c. Projets internationaux

Mme Fiorentino.- Le premier point qui a été envisagé lors de cette CFVU, c'est un amendement du processus de sélection pour les L.AS/PASS, donc c'est la version 2022-2023. Il y a quelques évolutions par rapport à 2021-2022.

En termes de parcours il n'y a pas de changement.

Pour les capacités d'accueil, les effectifs restent inchangés, il y a juste une disparition de l'ergothérapie et de la psychomotricité puisqu'il y a maintenant un accès par Parcoursup pour ces formations. Pour les épreuves de premier et de second groupe il n'y a pas de changement mais la pondération a été revue, elle passe à 50/50 pour les écrits et les oraux au lieu d'un tiers/deux tiers.

Les coefficients des UE en PASS ont été revus, les notes d'interclassement L2 L3 aussi ont été revues pour éviter d'avoir des candidats ex aequo.

Concernant l'accès aux études de santé, il n'y a pas de changement particulier de parcours avec le PASS et les L.AS. Les étudiants en L.AS 1 doivent valider 70 crédits ECTS, ou les 60 crédits ECTS de l'année plus les 10 crédits ECTS de l'option santé. Soit ils accèdent en deuxième année des études de santé, en admission directe ou après les épreuves du second groupe, soit ils passent par une L.AS 2 ou L.AS 3, qui représentent une seconde chance pour les étudiants qui n'ont pas été admis à partir du PASS.

Concernant les capacités d'accueil pour 2023-2024 par rapport à l'an dernier, il y a juste une petite évolution. L'an dernier il y avait 30 places en odontologie à Dijon et 15 à Nancy. Cette année, il y a le même nombre d'étudiants, 45, mais 36 à Dijon et neuf sur Nancy. L'an prochain, il n'y aura plus que cinq étudiants à Nancy et l'année d'après, plus du tout. Il y a un contingent qui est réservé aux PASS 1. L'an dernier ce contingent n'a pas été rempli en raison des résultats. Peut-être que cette année aussi ce sera difficile. Pour les L.AS 2, pour les L.AS 3, par contre on peut espérer qu'il y ait quand même plus de chances de remplir cet effectif.

Concernant les seuils pour l'accès aux études de santé, donc la deuxième année des études de santé, au-dessus du premier seuil l'admission est directe dans les études de santé, cela représente 50 % des places au total. Entre le premier et le deuxième seuil, les étudiants iront aux oraux, c'est ce que l'on appelle les épreuves du second groupe et en-dessous du second seuil, malheureusement, c'est l'exclusion de la deuxième année des études de santé, même si les étudiants

conserver la possibilité de valider leur PASS. Donc vous avez compris, on distingue la validation du PASS de l'accès en deuxième année des études de santé.

Concernant les coefficients, l'an dernier les échelles des barèmes des coefficients étaient très variables d'une filière à une autre, par exemple, les coefficients des notes de médecine allaient de 1 à 4, en kiné, de 1 à 6, en pharmacie, de 1 à 30, donc il y a eu une harmonisation des coefficients à déterminer pour les filières, l'idée étant de ramener les coefficients de toutes les UE entre 1 et 5.

Concernant enfin l'interclassement des L.AS 2 et L.AS 3, donc il y a plus de monde que dans les L.AS 1, cela représente énormément de subdivisions. En fait, pour schématiser, les étudiants qui sont classés dans les 2,5 % de leur licence, en premier en L2 ou L3, auront 20, donc ils auront la note de 20, les étudiants qui sont classés entre 2,5 et 5 % auront la note de 19,5, et ainsi de suite jusqu'à zéro. En L.AS 1 il n'y a que neuf catégories avec déciles, pour L.AS 2 et L.AS 3 il y en a beaucoup plus, donc, je vous le disais, pour éviter les ex aequo.

Cet amendement du processus de sélection des PASS/L.AS a été adopté à l'unanimité.

La CFVU s'est également prononcée sur une annexe aux fiches filières des L.AS, c'est-à-dire des éléments, en fait, spécifiques, qui concernent la mineure santé des licences avec option accès santé. L'enseignement qui est proposé dans la mineure a pour objectif l'acquisition de connaissances indispensables pour poursuivre en deuxième année des études de santé. Il y a sept L.AS pour lesquelles les étudiants suivent deux modules, un au premier semestre, un au second semestre. Pour toutes les L.AS, excepté SVTE, il y a au premier semestre un module Science et Vie et pour les étudiants de la L.AS SVTE, il y a un module SHS. Et pour toutes les L.AS, il y a au second semestre un module santé.

Concernant le contrôle de connaissances, il s'agit d'une épreuve écrite par module d'enseignement avec des QCM. Ça peut être des QRU, donc questions à réponse unique, des QRM, donc questions à réponses multiples, ou des QROC, questions à réponse ouverte courte.

Cette annexe aux fiches filières LAS a été adoptée à l'unanimité.

Le second point qui a été envisagé concerne les conventions internationales. Tout d'abord, une convention qui concerne le DU Chirurgie implantaire avancée. C'est un diplôme qui existe depuis plusieurs années, il y a déjà eu trois formations en Tunisie avant le Covid, c'est une formation qui vise à former des chirurgiens-dentistes en Tunisie à l'implantologie orale. Cette convention de coopération est signée avec la société Perfect Former, qui est chargée de la gestion financière du DU Chirurgie implantaire et avec l'Association tunisienne des spécialités dentaires qui, elle, est chargée du volet pédagogique, puisque d'après le droit tunisien les associations ne peuvent pas effectuer de virement, seules les sociétés le peuvent, d'où ces deux partenaires différents. Cette convention doit permettre de percevoir les droits pédagogiques de l'université de Bourgogne et cette formation ne doit ouvrir qu'à partir de 25 étudiants. Les modules se dérouleront en distanciel, en raison essentiellement des difficultés qu'éprouvent les étudiants à obtenir des visas.

Une deuxième convention a été examinée entre l'ESIREM et le lycée Janot de Sens, qui accepte 17 élèves ingénieurs de l'option matériaux de l'ESIREM pour leur dispenser un enseignement en plasturgie.

L'avant-dernière convention a été signée entre l'Atheneum, l'UFR Lettres, le théâtre de Dijon et la compagnie Grenier Neuf pour la mise en place d'une UE

théâtre avec une partie théorique et une partie pratique qui va être prise en charge par des artistes. Il y a un calendrier des ateliers qui a été établi et en plus, sont prévues des visites techniques du théâtre, de l'Atheneum, des spectacles et rencontres au théâtre de Dijon et à l'Atheneum.

Et enfin, une convention concerne l'UFR STAPS. C'est une convention de partenariat pédagogique avec Football écologie France, qui a pour raison d'être l'accompagnement des acteurs du football dans la transition écologique. Est concerné plus particulièrement le DEUST Animation du football. La promotion va être accompagnée dans la mise en place d'un projet éducatif sur la thématique du football.

Ces conventions ont été adoptées à l'unanimité.

Nous nous sommes ensuite prononcés sur des projets internationaux, avec tout d'abord un projet diplômant – il n'y avait qu'un seul projet diplômant. C'est un projet diplômant qui intéresse la France. Cela peut paraître étonnant, en fait, il s'agit d'un partenariat avec l'Institut Marco Polo, qui est basé à Autun. L'Institut Marco Polo est un institut privé qui propose depuis plusieurs années des formations en langue, des certifications en FLE, français langue étrangère, à destination d'un public international. Un accompagnement professionnel est aussi proposé, visant à développer des projets France-Chine ainsi qu'un accompagnement pour une poursuite d'études dans un établissement d'enseignement supérieur français. Cette convention, en fait, est un renouvellement d'une convention qui a été initiée en 2021 par l'IUT du Creusot. L'idée est de permettre à des étudiants chinois faisant du FLE de s'inscrire au DU FLEST, français langue étrangère appliqué aux sciences et techniques, qui est proposé à l'IUT du Creusot. Cet accord prévoit que les étudiants qui ont atteint un niveau suffisant de langue française puissent envisager une poursuite d'études en BUT, si leurs notes le permettent, bien sûr.

Ont ensuite été examinés cinq projets non diplômants. Là, il s'agit de la création d'un accord avec l'Argentine pour des échanges d'étudiants, de renouvellement d'un accord avec le Canada et les États-Unis pour des échanges d'étudiants et l'accueil de lecteurs de langues, et avec la Suisse et l'Uruguay, uniquement pour des échanges d'étudiants.

Ces projets internationaux ont été adoptés à l'unanimité.

Le dernier point, c'était le compte rendu des travaux de la commission FSDIE du 20 septembre 2022, et Maxence s'était proposé pour le faire.

2. Compte-rendu des travaux de la FSDIE du 17 octobre 2022

M. Roulliat.- Bonjour à toutes et à tous. Sur cette commission FSDIE, il y a eu une première partie qui était plutôt de l'ordre des informations, j'ai rappelé les différentes avancées qu'on a faites du côté du volet des associations étudiantes, notamment en termes de locaux associatifs, où il y avait une demande depuis assez longtemps, de plusieurs associations. Donc on a travaillé, avec les besoins qui nous ont été remontés par les associations, à réattribuer les différents locaux qu'on avait au sein de la Maison de l'étudiant, ce qui fait qu'actuellement on n'a plus qu'une seule association qui est en demande de local, mais la situation est un peu particulière, c'est une association de filière, qui aurait besoin d'un local dans leur

bâtiment de composante et pas d'un local à la Maison de l'étudiant. Donc actuellement, on répond à toutes les demandes des associations sur les locaux associatifs. Il y a certaines associations qui n'ont plus de local ou à qui on a retiré le local mais pour la plupart, c'était entendu avec elles parce qu'elles n'ont plus d'activité ou elles n'ont pas de reprenneur et donc elles n'avaient plus l'utilité du local associatif.

J'ai également fait un retour du travail qu'on avait pu entamer du côté du Centre régional d'infos jeunes pour une carte d'avantages qui est possible pour les jeunes, c'est la carte avantage jeunes. Donc il y a un travail de pré-convention ou en tout cas de lien entre l'université et le CRIJ, que je pourrai présenter au président une fois qu'on aura fini, pour ensuite voir si c'est quelque chose qu'on peut mettre en place pour les étudiants. Cette carte apporte de nombreux avantages, que ce soit sur les loisirs, que ce soit sur la culture, que ce soit sur le sport, etc.

Sur le volet informations, c'est ce que j'avais pu aborder.

Ensuite, sur le volet des projets sur lesquels on a plus statué, au total il y avait une demande de 31 228 euros de projets. Il y en a pour 29 672,55 euros, pour être précis, qui ont reçu un avis favorable par la commission. Au total, on a eu 13 dossiers qui ont reçu un avis favorable et deux dossiers sur lesquels on s'est exprimé pour un report.

Pour être un peu plus explicite, le report concernait un dossier dans lequel il y avait eu plusieurs incohérences en termes de constitution du dossier, qu'on a pu remonter, et au vu des délais qui étaient très resserrés entre la commission et les prochaines instances, on n'a pas pu laisser un temps aux associations pour corriger ça avant de déposer en commission pédagogique, donc c'était un report et on a pu l'aborder à la dernière commission FSDIE qui a eu lieu depuis.

Le deuxième projet qui a reçu un avis de report était un projet sur un week-end de cohésion où, effectivement, on avait eu des retours ou des incohérences entre les prix des communications qu'on avait pu voir dans les différentes instances et les prix qui étaient affichés par l'association dans leur dossier. Ils disaient qu'ils faisaient payer 45 euros aux étudiants sur les affiches dans la composante et là, c'était marqué 30 euros dans le dossier. En termes de budget, ça changeait complètement les choses, donc on s'est exprimé pour un report en leur demandant de clarifier les choses. Voilà donc l'ensemble de ce que je peux vous présenter.

J'insisterai tout particulièrement sur un projet qui nous a attiré l'œil et qui brille de par sa récurrence, c'est un projet de programmation universitaire pour le théâtre universitaire de Dijon, donc qui sollicite le FSDIE – mais pas que, il y a aussi le CROUS, il y a la commission subventions culturelles, il y a la ville –, qui agit avec beaucoup de monde et qui nous a présenté toute sa programmation de théâtre pour l'ensemble de l'année universitaire, qui est extrêmement riche, avec plusieurs projets, avec un projet aussi de se produire dans d'autres universités de France. Donc il y a vraiment cette dynamique de montrer ce que Dijon fait. Et ils ont aussi une partie « découverte », on va dire, du théâtre pour des débutants qui ne seraient pas du tout dans l'exercice, et c'est justement faire des petites sessions pour avoir un peu plus confiance en soi, pour pouvoir découvrir les choses, etc. Je voulais juste préciser un petit peu plus ce projet qui est un très beau projet qu'on voit chaque année et qui est un des premiers qui a réussi à repartir après la crise du Covid.

Mme Pucéat.- Très bien, merci y a-t-il des questions ? Oui.

Mme Privé.- Deux petites questions, une sur les travaux de la commission pédagogique. Je voulais savoir, parce que je n'ai pas réussi à trouver dans les textes, entre les PASS et les L.AS, pour ceux qui passent en études de santé, c'est un nombre d'étudiants défini, à ce que j'ai compris, qui passent en études de santé. Comment le ratio étudiants issus de PASS/étudiants issus de L.AS est-il défini ? Ça, je n'ai pas trop réussi à voir et à saisir comment était défini ce ratio.

Et, petite question pour le FSDIE, alors question un peu naïve. En cas de report de dossiers, quelle aide est apportée, comment la commission – parce que le fonctionnement de la commission a beaucoup évolué ces derniers temps – aide, justement, les associations à remodeler leur dossier ? Je vous remercie.

Mme Fiorentino.- Les contingents, en fait, sont arrêtés en amont. Il y a un contingent pour les PASS, un contingent pour les L.AS 1, un contingent pour les L.AS 2 et L.AS 3. Il y a possibilité de réversion, en fait, et c'est ce qui s'est passé l'an dernier, quand le contingent des L.AS 1 n'est pas rempli parce que les étudiants de L.AS 1 n'ont pas de résultats suffisamment bons, le contingent a été reversé pour les PASS.

Mme Privé.- Je rebondis très, très rapidement. J'imagine que sur ce qui définit ce qui est assez bon ou pas assez bon pour passer en études de santé, c'est le jury qui voit comment il fait varier son contingent...

Mme Fiorentino.- C'est les épreuves du second groupe, en fait, les oraux.

M. Roulliat.- Concernant la question sur le FSDIE, ce qu'on fait, c'est qu'en commission on relève l'ensemble des points qui nous ont soit posé question, soit... alors, parfois, il y a des incohérences dans les devis et des problématiques comme ça. En général, quand on a le temps, c'est-à-dire quand les calendriers se croisent plutôt bien, on laisse 5-6 jours aux associations pour le faire, pour éviter de reculer. Alors, ça c'est un choix que j'ai pris en reprenant la commission – en accord avec les membres – de laisser ce petit délai pour, justement, éviter de repousser d'une séance de CFVU, de CA, la possibilité de bénéficier de leur subvention. Là, c'est vrai, les dates ne collaient vraiment pas du tout, donc du coup on a été obligé de mettre en report court. Ils sont repassés à la commission qu'on a eue, là, début novembre. Et donc on fait un détail de l'ensemble des éléments qui n'allaient pas et ensuite c'est France Herrscher au niveau du bureau de la vie étudiante, qui fait le lien avec les associations. Bien entendu, elles sont toutes invitées à solliciter très particulièrement si jamais elles ont des questions et d'ailleurs, idéalement, elles peuvent le faire et certaines commencent à le faire de plus en plus, avant, pour qu'au moment où elles déposent leurs dossiers, on ait déjà pu les aider, faire une réponse si effectivement quelque chose n'allait pas au niveau du budget prévisionnel, justification, etc. Donc il y a vraiment cet accompagnement qui se fait à la suite et dans ce cadre-là. Et puis, on essaie de faire au mieux pour qu'ils puissent bénéficier le plus rapidement possible des subventions.

Mme Pucéat.- Oui, Peggy ?

Mme Cénac.- J'ai aussi une question sur le processus de sélection PASS/L.AS. En fait, je ne comprends pas bien pourquoi on fait des classements dans chaque filière en parallèle, qui peut poser des problèmes, après, que les étudiants doivent accepter une proposition avant de savoir si ça descend dans la proposition qui les aurait davantage intéressés. Je fais le parallèle avec ce qu'on fait en Sciences et techniques pour Parcoursup, par exemple. C'est une passerelle unique, et après les étudiants sont répartis dans chacune des filières. C'est un petit peu dommage, quand même, qu'il n'y ait pas un accord, peut-être, d'un surclassement autour, et après, au fur et à mesure qu'on descend dans le classement, c'est l'étudiant qui choisit éventuellement sa filière. Enfin, pour qu'il n'y ait pas un système qui débouche sur des boucles où les étudiants sont insatisfaits parce qu'ils auraient préféré une autre filière et peut-être que ça aurait été possible pour eux.

Donc je ne comprends pas bien pourquoi on continue de faire des filières séparées, des classements séparés, ce qui peut poser, comme ça, des problèmes d'attente, de boucles et de déceptions pour les étudiants alors qu'il y a peut-être moyen d'essayer d'imaginer quelque chose, un super classement, peut-être, avec des pondérations par filière, ou... je parle de Sciences et techniques parce que c'est ce que je connais le mieux mais j'imagine que ça se fait dans d'autres composantes aussi, d'avoir une sorte de classement passerelle et des dispatch après, plus précisément, dans les différents parcours. Ça doit être possible, j'imagine, de le faire aussi en médecine.

Mme Fiorentino.- Chaque filière a ses exigences. Je me demande si on n'avait pas réfléchi à une plus grande harmonisation en commission de la pédagogie. De toute façon, le travail continue, oui, Maxence.

M. Roulliat.- Je vais le dire en tant qu'étudiant en médecine. Même si je n'ai pas connu ce format-là, cette question des classements, c'est ce qui existait déjà en PACES. Effectivement, pour avoir participé dans les discussions au sein de l'UFR, c'est vrai que même si c'est une première année de santé, on a des bases qui vont être très générales, communes, mais au final, un étudiant en médecine, un étudiant en pharmacie, ses études et son métier n'auront rien à voir. On va être amené à travailler très fortement ensemble, mais ce n'est pas du tout la même chose...

Mme Cénac.- Entre un chimiste et un matheux, c'est pareil, ce n'est pas le même métier. Sur le débouché qui est complètement différent, on a le même problème en Sciences et techniques, et entre quelqu'un qui va aller faire de la paillasse en chimie ou des maths théoriques, il y a des spécificités qui viennent après et qui ne me paraissent pas insurmontables. Après, c'est juste une question de pondération, peut-être, dans la note des étudiants en fonction des filières choisies, des choses comme ça à imaginer...

M. Roulliat.- En fait, je ne vois pas trop ce qu'apporterait un classement général parce qu'au final, à la fin, ce serait la même chose, il faudra faire une sélection en fonction de la filière pour entrer dans telle ou telle filière en fonction de celle qu'on aura choisie. Et en fait, ce qui se fait, parce qu'on parle de classement différencié, ça, c'est vraiment à la fin, une fois qu'il y a eu les jurys il y a la pondération qui est faite en fonction de la matière. Je ne sais pas, par exemple une

UE de pharmacologie ne va pas compter le même poids pour des étudiants qui vont aller en pharmacie et pour ceux qui vont aller en kinésithérapie, et donc en fait, à la fin, c'est ça qui fait le classement pour qu'ensuite on puisse choisir les étudiants au niveau de chaque classement. Mais le classement, en fait, il n'a son effet qu'à la fin, tout au long de l'année, les étudiants apprennent des choses, ils choisissent juste leur option en fonction des filières qui les intéressent au tout départ, et c'est peut-être là qu'il y a peut-être une différence, parce qu'effectivement préparer les cinq filières différentes, c'est extrêmement lourd. Déjà, quand on en fait deux, c'est déjà bien corsé et en faire plus, c'est très difficile, même si certains le font. Et après, cet effet de classement, il se fait au moment où on doit sélectionner les étudiants pour aller en deuxième année de chacune des filières.

Mme Pucéat.- Bien. Y a-t-il d'autres questions, d'autres remarques ou interventions ?

Très bien, donc dans ce cas je vous propose d'approuver les travaux de la commission de la formation et de la vie universitaire du 8 novembre 2022, c'est-à-dire les travaux de la commission de la pédagogie du 17 octobre 2022 avec le processus de sélection PASS/LAS 2022-2023, l'annexe aux fiches filières des LAS, éléments spécifiques à la mineure santé de licence avec option accès santé, les conventions pédagogiques et les projets internationaux, ainsi que les travaux du FSDIE du 20 septembre 2022 et ventilation budgétaire des crédits FSDIE accordés aux associations.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Deux abstentions. Qui vote contre ? Personne. Merci pour cette approbation.

18 voix pour, 2 abstentions

Mme Pucéat.- Et nous pouvons passer au point VI qui a été ajouté, sur le HCERES, projet des unités de recherche, par Pascal Neige

VI - HCERES : projets des unités de recherche

M. Neige.- Merci Emmanuelle, bonjour à toutes et bonjour à tous. Donc effectivement, je vais vous présenter un état des lieux des projets et structures fédératives sous cotutelle de l'université pour le prochain contrat de recherche qui débutera au 1^{er} janvier 2024. Les documents des laboratoires ont été disponibles pour les élus du conseil académique et j'ai fait la même présentation de synthèse aux élus du conseil académique la semaine dernière, dont vous avez une version ici, corrigée de deux-trois erreurs qu'il y avait dans le document, mais c'est globalement le même document qui vous est présenté aujourd'hui.

Ce document se présente en deux parties, on va dire, une première partie qui est la première page du document, qui est une synthèse sous forme de texte et de quelques éléments chiffrés en termes de laboratoires. Et puis, la deuxième partie, ce sont les trois pages qui suivent, qui représentent en fait la structuration telle qu'elle s'annonce pour le prochain contrat.

J'insiste un petit peu pour dire qu'il s'agit ici d'une photographie aujourd'hui, en fait, de ce qu'on imagine être le prochain contrat au 1^{er} janvier 2024, mais il est toujours possible qu'il y ait encore des modifications d'ici le début du contrat, et en particulier en ce qui concerne les associations avec les organismes nationaux de

recherche qui font leur propre analyse et qui pourraient nous demander des modifications. Ça arrive de temps en temps, en particulier avec l'INSERM. Ça peut arriver également, éventuellement, avec le CNRS ou l'INRAE mais en général le CNRS et l'INRAE ont des processus qui sont concertés un peu plus en amont et qui évitent ce genre de modifications de dernière minute.

Quelques éléments pour commenter la première page du document que vous avez reçu par voie électronique. Donc ce que j'ai appelé le classement HCERES, c'est tout simplement, normalement, ce que le HCERES attend de chacun des laboratoires, c'est de se positionner en domaine scientifique, en panel disciplinaire et éventuellement en sous panel disciplinaire. Vous verrez que les laboratoires n'ont pas nécessairement répondu exactement dans les cases, comme le HCERES l'imaginait. Ce n'est pas un drame, évidemment, on sait où sont positionnés les laboratoires et j'ai moi-même fait quelques ajustements quand l'information était manquante. En tout cas, pour ce qui concerne les domaines scientifiques, le HCERES nous laisse trois possibilités, qui sont inscrites là, entre parenthèses, sur la première page. Donc un laboratoire peut s'inscrire en Sciences humaines et sociales, en Sciences et technologies ou en Sciences du vivant et environnement. Donc dans les tableaux qui vont suivre, j'ai recopié ce qu'ont mis les laboratoires, mais je les ai classés, même s'ils n'avaient pas répondu, parmi ces trois domaines.

Vous aurez également les panels disciplinaires, tels que les ont déclarés les laboratoires, dans les tableaux qui suivent.

En termes de bilan global, pour le prochain contrat, on avance vers une structuration autour de 28 laboratoires, deux structures fédératives plus une, donc trois structures fédératives, mais seulement deux d'entre elles feront l'objet d'une évaluation HCERES, il s'agit de la MSH et de l'OSU THETA. Et celle qui ne fait pas l'objet d'une évaluation est la Fédération de recherche en mathématiques, donc on ne la verra pas dans les tableaux de synthèse qui suivent.

Si vous regardez ensuite le rattachement principal, vous voyez qu'il y a 15 laboratoires rattachés en Sciences humaines et sociales – donc c'est soit leur déclaration, soit c'est moi qui les ai rangés là s'ils n'avaient rien déclaré, mais il n'y a pas d'ambiguïté, il n'y a pas d'erreur possible – et une structure fédérative. Il y a huit laboratoires rattachés en Sciences et technologies et deux structures fédératives. Alors, j'ai remis ici les maths, mais vous ne la verrez pas dans les tableaux qui suivent. Et puis cinq laboratoires qui demandent un rattachement en Sciences du vivant et environnement. En ce qui concerne les rattachements ou les associations avec les organismes nationaux de recherche, neuf laboratoires sont rattachés au CNRS, plus les trois structures fédératives dont je vous ai parlé précédemment, trois laboratoires sont rattachés à INRAE et deux laboratoires sont rattachés – ou sous tutelle – avec l'INSERM, plus un projet de structure fédérative. Je l'ai mentionné ici mais il n'est pas dans les tableaux suivants parce que cette UMS n'est pas du tout encore mise sur pied, on va dire, c'est un projet, un projet qui avance, qui avance bien et qui sera très pertinent pour l'université, mais pour l'instant il n'a pas abouti. Donc $9 + 3 + 2$, ça doit faire 14, or dans la synthèse, vous avez vu que j'ai mis 13 laboratoires, en fait, parce qu'il y a un laboratoire qui est rattaché à la fois au CNRS et à INRAE. Donc on a bien 13 laboratoires sur 28, à peu près 46 %, qui proposent, qui demandent des cotutelles avec un organisme national de recherche.

Et donc pour rappel, j'ai passé cette synthèse, enfin nous avons passé cette synthèse au conseil académique du 15 novembre. Les choses n'ont pas bougé

depuis, nous avons reçu 27 dossiers complets, nous sommes en attente de deux dossiers – alors ce n'est pas dramatique, je vais vous expliquer pourquoi – qui sont les dossiers d'Agroécologie et de l'OSU. En fait, je suis en contact direct avec les directions de ces deux structures, donc une UMR pour Agroécologie et une structure fédérative pour l'OSU THETA. En fait, les directions de ces structures se sont calées sur les dates de remise des dossiers de la tutelle qui déposera le dossier. Dans les deux cas présents, ce n'est pas l'université de Bourgogne, c'est INRAE qui déposera le dossier pour Agroécologie et c'est l'UFC qui va déposer pour l'OSU, mais donc j'ai participé à une réunion de tutelle d'Agroécologie et je suis en contact avec la direction de l'OSU. Les projets avancent, il n'y a pas de révolution, donc je les ai quand même mis dans les tableaux de synthèse ensuite, vous les verrez, même si on n'a pas les dossiers de projets en tant que tels, tels qu'ils seront déposés au HCERES.

Il reste un dossier à compléter qui est le dossier du laboratoire IMVIA. IMVIA a rencontré une difficulté, le laboratoire avait identifié un porteur de projet futur directeur du laboratoire. Ce directeur a eu un souci et est en arrêt maladie, et il a déclaré qu'il ne prendrait pas la direction du laboratoire et qu'il ne porterait pas le projet. On le sait depuis deux-trois semaines et donc, voilà, il faut qu'IMVIA ait le temps de se retourner, de ré-identifier quelqu'un et de refaire un dossier. Pour autant, j'ai bien mis « à compléter » parce que ce laboratoire nous a bien présenté un dossier, incomplet mais un dossier quand même, avec les grands axes, la science, en quelque sorte qu'ils veulent mener. Voilà, il reste tout un tas d'éléments opérationnels à identifier, qui arriveront un peu plus tard. Donc vous retrouverez dans les tableaux suivants, sous le surlignage vert, ces trois structures pour lesquelles on est en attente de nouveaux éléments.

Et puis j'ai identifié par un surlignage jaune, dans les tableaux suivants, les changements pour le prochain contrat comparativement au contrat en cours.

Voilà pour l'état des lieux général.

Donc, ce que je vous propose maintenant, c'est de balayer les différents tableaux qui montrent ces différents laboratoires et structures fédératives par domaine scientifique.

La première page concerne le domaine Sciences humaines et sociales. Vous avez la liste alphabétique des laboratoires et structures fédératives, les laboratoires d'abord et les structures fédératives à la fin, qui se rangent sous ce label Sciences humaines et sociales. Donc à chaque fois, pour tous les labos, pour toutes les structures fédératives, vous avez le nom dans la première colonne, la direction – s'il y a du jaune, c'est qu'il y a un changement par rapport à l'actuelle – les tutelles proposées, les domaines scientifiques, là il s'agit des déclarations des laboratoires, je n'ai rien changé ici, et les panels HCERES tels que proposés par les laboratoires, et là encore je n'ai rien changé ici, c'est bien ce qu'ont proposé les laboratoires. Pour autant, il y a des cases manquantes, vous voyez qu'il y a des cases vides, et ça ne posait aucun problème, c'est juste parce que le labo ne s'est pas positionné exactement de cette manière-là, mais ça ne posait pas de problème. Par exemple pour positionner le CIMEOS, qu'il y ait une case vide dans le domaine Sciences humaines et sociales, c'est l'évidence, il n'y a aucune difficulté, aucune ambiguïté.

Je vais donc juste nommer les laboratoires et insister sur les changements, je ne vais pas détailler toutes les lignes des tableaux. Les futurs labos pour le prochain contrat sont, pour ce domaine, ARTEHIS, CAPS – une petite particularité, CAPS est un laboratoire classiquement rangé en Sciences de santé mais il dépend

de l'UFR STAPS et il y a une recommandation extrêmement forte du HCERES que tous les laboratoires associés à STAPS soient rangés en Sciences humaines et sociales, donc ils sont rangés là, et vous pourrez noter qu'ils ont indiqué qu'ils étaient bien en Sciences du vivant et environnement pour le panel HCERES, une manière de dire qu'ils sont bien aussi dans ce domaine-là. Ensuite il y a le CID, le CIMEOS, CPTC, CREDESPO, CREDIMI, CREGO, IREDU, LEAD LEDI. Pour tous ces laboratoires-là, pour ce qu'on en sait aujourd'hui, nous n'annonçons pas, nous n'imaginons pas et les laboratoires n'imaginent pas de modification en demande de tutelle, en gouvernance ou en rattachement scientifique. Ensuite, le LIR3S, donc il y a une modification qui va certainement arriver, c'est un changement de gouvernance, avec l'identification d'une future directrice, Laurence Giavarini, les dates de transition ne sont pas connues pour le moment. PSY-DREPI, pas de changement, THEMA, un changement annoncé pour le prochain contrat, Samuel Carpentier-Postel, qui est un professeur de l'UFC, prendra la direction à la place de Jean-Christophe Foltête, qui est le directeur actuel. TIL, pas de changement, MSH, un changement à venir, Jean Vigreux, qui est le directeur actuel, a annoncé qu'il arrêterait sa mission et donc la direction future n'est pas encore identifiée, il y a des pistes sérieuses et des discussions très sérieuses, donc on va aboutir à une définition et une identification d'un porteur et d'un futur directeur ou directrice mais pour l'instant, comme ça n'est pas fait, j'ai préféré indiquer « à définir ».

Voilà pour Sciences humaines et sociales, je passe à la page suivante pour le domaine Sciences et technologies, on va refaire le même exercice. Pour CIAD, un changement de gouvernance, c'est Stéphane Galland, qui est professeur à l'UTBM, qui pourrait prendre, enfin qui prendra la direction – je dis « qui pourrait prendre » parce que tout cela est soumis aux nominations par les tutelles pour les directions des laboratoires – qui devrait prendre, donc, la direction du laboratoire à la place de Christophe Nicolle, qui est professeur à l'uB, et donc qui arrêtera sa mission à la fin du contrat. Pour le laboratoire DRIVE, le laboratoire n'a pas indiqué de nom de futur directeur ou directrice, donc j'ai remis « à définir ». C'est là encore en discussion et il n'est pas impossible que Sidi-Mohamed Senouci continue sa mission, on verra avec le laboratoire. Pour l'ICB, pas de modification annoncée. Pour l'ICMUB il y a une modification importante, c'est qu'il y a une équipe interne qui est pour le moment positionnée dans le laboratoire IMVIA et qui est candidate pour rejoindre le laboratoire ICMUB. Il s'agit de l'équipe IFTIM qui est dirigée par Alexandre Cochet que vous connaissez, puisqu'il est administrateur de cette université et donc il y a des discussions très avancées avec le CNRS pour que cette équipe IFTIM rejoigne l'ICMUB. L'université de Bourgogne a donné un avis favorable, voire même très favorable avec l'accompagnement de l'ICMUB pour discuter avec le CNRS pour aboutir à ce changement. Donc on est en attente de l'avis du CNRS, on a un avis pour l'instant oral de l'institut, qui voit ça d'un très bon œil et qui donnerait donc un avis favorable et nous sommes en attente du passage de ce projet devant le comité national du CNRS. Pour l'IMB, donc le laboratoire de math, on annonce un changement de gouvernance avec Gwénaél Massuyeau qui prendra la direction du laboratoire à la place d'Abderrahim Jourani. Pour IMVIA, donc il est à la fois en vert et en jaune, vous avez compris, en vert parce que nous sommes en attente d'éléments complémentaires du projet de laboratoire, comme je vous l'ai expliqué précédemment et en jaune aussi pour la gouvernance puisqu'il faut retrouver un futur directeur ou une future directrice à ce laboratoire. Les collègues travaillent à cela et donc j'ai bon espoir qu'on aboutisse rapidement à un projet et à l'identification d'un

collègue pour prendre cette responsabilité. Pour le LIB, le laboratoire souhaite un changement de direction, Olivier Togni, l'actuel directeur, arrêtera sa mission à la fin du contrat et Christian Gentil pourra le remplacer. Le laboratoire PAM est positionné ici en Sciences et technologies, même si c'est un laboratoire de Sciences de l'aliment. Il souhaite se positionner en Sciences et technologies, c'était déjà le cas pour le contrat en cours, parce qu'ils font beaucoup de sciences pour l'ingénieur et de processus alimentaires, processus de fabrication et donc ils se ressentent fortement en Sciences et technologies, mais vous voyez que dans les panels plus précis ils ont bien indiqué qu'ils étaient aussi en production végétale et animale, etc. Là il y a un changement également, il y a un projet très avancé de fusion avec un laboratoire qui n'était pas dans les cotuelles uB, qui s'appelle URTAL, qui est une unité propre d'INRAE, qui est positionnée à Poligny, et donc, ces deux laboratoires PAM et URTAL discutent depuis quelques mois, voire années maintenant, pour une fusion. Ils travaillent dans des domaines connexes, PAM d'un point de vue général sur les procédés alimentaires et la micro bio, et URTAL, c'est une unité qui travaille sur l'industrie laitière, en fait, les aliments issus de l'industrie laitière et les fromages en particulier, donc ils travaillent dans des domaines qui sont assez proches et ils ont le souhait de se regrouper, et cela engendrera donc une modification de tutelle puisque le laboratoire fusionné prendrait comme tutelles ou comme cotuelles, donc, l'université de Bourgogne, l'Institut Agro Dijon, et INRAE. Et enfin, pour l'OSU THETA, donc, j'ai mis en vert puisque nous sommes en attente du projet définitif, et par contre on n'annonce pas de modification de gouvernance ou de tutelle pour le prochain contrat. Voilà.

Donc vous avez là une vision d'ensemble, comme je vous l'ai dit, cette structuration et les dossiers, les dossiers relèvent vraiment du conseil académique, donc les élus du conseil académique ont pu les consulter, les dossiers déposés par les laboratoires ont été mis à disposition de nos élus du conseil académique. Aujourd'hui on ne vous propose que la version de synthèse, qui me semble relever aussi du CA et donc on attend des administrateurs un vote sur cette future structuration.

J'ajoute, je ré-insiste, je l'ai dit au début de mon intervention, évidemment c'est la manière dont nous avançons aujourd'hui pour cette structuration, mais vous avez compris qu'il peut encore se passer des choses d'ici le 1^{er} janvier 2024 en termes de tutelles ou en termes de modifications. J'espère qu'il n'y en aura pas trop. On discute avec les laboratoires depuis longtemps pour définir des trajectoires stables, donc en principe on doit avoir des trajectoires stables jusqu'au 1^{er} janvier 2024, mais on n'est quand même pas à l'abri complètement de modification de dernière minute. Voilà pour mon intervention, je rends la parole à la vice-présidente de ce conseil d'administration.

Mme Pucéat.- Merci Pascal. Oui, Luis, une question ?

M. Le Moynes.- Oui, merci, Pascal, pour la présentation. Personnellement, j'apprécie beaucoup le travail des laboratoires et du CAC, mais je suis extrêmement gêné par la présentation de la colonne « direction ». Nous avons des collègues qui ont des mandats, je crois que tous les laboratoires ont des directeurs ou des directrices. On peut peut-être plus élégamment indiquer la date de fin de mandat plutôt que de spéculer sur des probables élections de renouvellement et sur des situations qui... je vois en particulier mon laboratoire, DRIVE, dont le directeur

semble à définir, alors qu'il est plus qu'actif et méritant. Donc, à sa place, je me sentirais particulièrement mal à l'aise de voir ma situation à définir. Donc je pense qu'il serait plus élégant et politiquement plus défendable de dire qui sont les directeurs en cours. Éventuellement, s'il y a un changement dû à des élections au cours de la période d'évaluation à venir, mais d'une part ne pas se mêler de ce que seront les successeurs de ces personnes tant que l'élection n'a pas eu lieu, et en deuxième lieu, ne pas escamoter des mandats tant qu'ils sont en vigueur.

M. Neige.- Ce que j'ai indiqué, là, dans la colonne direction, c'est vraiment ce que j'ai trouvé dans les documents déposés par les laboratoires. Donc, par exemple, si je prends, en Sciences et technologies, on va dire, l'IMB, par exemple, j'ai bien trouvé dans le document de projet que Gwénaél Massuyeau est proposé pour prendre la direction – est proposé, vous avez compris parce que, effectivement, les tutelles doivent nommer les directions, ce n'est pas seulement l'élection par le laboratoire, et ça, c'est un processus, je crois, qui a eu lieu au sein du laboratoire, donc il est proposé comme tel. Donc, les tutelles, ensemble, vont continuer le processus et si elles jugent que Gwénaél Massuyeau est apte à être le futur directeur, le co-nommer. Pour DRIVE, en fait, la case était laissée libre, c'est pour ça que j'ai mis « à définir », je n'ai pas voulu moi-même spéculer sur la suite, donc je n'ai pas reconduit le nom du directeur actuel, parce que dans le projet, il n'y avait pas ce nom. Maintenant, rien n'empêche que ce soit le même, en fait, je ne me prononce pas, en quelque sorte.

M. Le Moyne.- C'est-à-dire que s'il y a une colonne « direction », eh bien, il faut mettre le nom du directeur.

M. Neige.- Oui, enfin, c'est un tableau pour le 1^{er} janvier 2024 en fait

M. Le Moyne.- Oui, eh bien, il y a des directeurs en fonction au 1^{er} janvier 2024. Je ne vois pas pourquoi on préjugerait de ce que les tutelles ou ce que les laboratoires vont proposer aujourd'hui, en début de période d'évaluation, on peut indiquer qu'il y a un changement prévu, à telle date, puisqu'il y a une fin de mandat mais... je suis un peu...

M. Neige.- Oui, je vois ce que tu veux dire, mais il y avait une case spécifique, en fait, dans le fichier excel du HCERES, où les labos devaient marquer le nom du directeur ou de la directrice pour le prochain contrat, le nom probable, en fait, et il se trouve que pour DRIVE...

M. Le Moyne.- Oui, mais vous comprenez que quelqu'un qui est directeur de laboratoire, il a quand même l'élégance de ne pas se projeter à la place de quelqu'un, etc.

M. Neige.- Ce que je veux dire, c'est que moi, ç'aurait été peut-être spéculatif de ma part de remettre son nom à lui, puisque lui-même ne l'a pas mis dans le document qu'il m'a envoyé.

M. Le Moyne.- C'est pour ça que moi je propose de mettre le directeur à la date de rendu du document et la date de sa fin de mandat, et tout le monde comprendra qu'il y a des...

M. Neige.- On peut mettre deux colonnes « direction », « direction actuelle » et « direction au 1^{er} janvier 2024 ». À ce moment-là, pour tout ce qui n'est pas surligné, ce sera le même nom, puisqu'ils se sont prononcés pour que ce soit la même personne, et pour ce qui est en jaune, effectivement, on pourra mettre les noms de ceux actuels, et les noms de ceux futurs, ou « à définir » si le nom n'était pas indiqué.

M. Le Moyne.- Je ne comprends pas... maintenant, pour ceux qui ne sont pas soulignés en jaune...

M. Neige.- Ça veut dire qu'ils ont eux-mêmes, dans le dossier, ils se sont prononcés pour que ce soit la direction identique au prochain contrat que celle actuelle, et c'est marqué. Si je prends le premier de la liste, ARTEHIS, dans le fichier Excel, « nom du directeur actuel ou de la directrice – je ne sais plus comment c'est formulé – » : Sabine Lefebvre ; « nom proposé – je ne sais plus comment c'est libellé – pour le prochain contrat » : Sabine Lefebvre.

M. Le Moyne.- Oui, mais c'est un peu une auto proclamation.

M. Neige.- Oui, c'est proposé, en fait.

M. Le Moyne.- Oui, donc elle n'a pas une valeur en soi. Je pense que c'est beaucoup plus objectif et élégant de dire qu'il y a des directeurs en cours de mandat et que bien sûr ils seront à renouveler, s'ils sont encore vivants, s'ils sont encore motivés, s'ils sont encore supportés, soutenus, et donc indiquer la date de fin de mandat avec une direction actuelle.

M. Neige.- En tout cas, je pense que vous avez compris que tout ce qui n'est pas surligné – et tout, d'ailleurs –, c'est ce que j'ai trouvé dans les dossiers. Si ce n'est pas surligné, c'est que le laboratoire propose la même personne que la personne actuelle. Mais donc, on pourrait faire effectivement deux colonnes ou on peut mettre des lignes supplémentaires dans la colonne direction en mettant un code pour dire qui est l'actuel et qui est le proposé pour la suite. Ça, je peux modifier le tableau avant de vous l'envoyer. Enfin, on pourra vous le renvoyer si c'est nécessaire avec cette modification.

M. Le Moyne.- Je dis ça parce que là, on vote un truc, et, évidemment, la façon dont les directeurs ont rempli ces dossiers est extrêmement variable. Moi j'ai parcouru un peu, c'est un peu *tutti frutti* et il est normal que certains aient lu « je suis directeur donc je continue » et que d'autres aient lu « je ne sais pas qui sera directeur et donc je ne mets rien ». Là, on va voter un truc, je pense que c'est souhaitable qu'il n'y ait pas cette ambiguïté de lecture.

Mme Pucéat.- Peggy également a une question ?

Mme Cénac.- Sur ce point-là, je pense que le problème, c'est la case de l'HCERES qui nous demande de mettre des noms avant que le processus ait eu lieu et que ce qu'on a à voter aujourd'hui c'est juste une conséquence de la case un peu bizarre de l'HCERES.

Moi, ce que je souhaitais faire comme intervention, ce n'est pas à proprement parler une question sur ce tableau mais c'est sur un problème récurrent lors d'évaluations HCERES ou AERES, etc., c'est une période, le moment du projet, où on évincé des enseignants-chercheurs de laboratoire parce qu'ils sont considérés comme non produisant. L'uB n'échappe pas à ce problème. On avait évoqué, il y a plusieurs années, avec Pascal Neige, l'idée de mise en place d'une charte des laboratoires qui explicite, notamment, comment on peut éconduire du laboratoire un enseignant-chercheur, que ce ne soit pas une décision unilatérale d'un directeur de labo, tout seul dans son coin, qui décide de mettre à la porte un enseignant-chercheur de son unité, mais qu'on imagine quelque chose de collectif, un passage à la commission de la recherche, ou autre, quelque chose à inventer pour éviter des souffrances, des courriers à envoyer à des collègues le 13 juillet pour leur dire par écrit « vous êtes viré du labo parce que vos attendus en termes de publication ne sont pas suffisamment importants par rapport à l'excellence du laboratoire », que ce procédé-là n'ait plus lieu.

C'est trop tard pour cette vague HCERES là, mais je pense qu'en prévision des prochaines évaluations qui seront faites, on réfléchisse à une manière un peu plus collégiale de discuter du rattachement des personnels enseignants-chercheurs, qui ont quand même une mission de recherche, qu'on les accompagne une fois qu'ils sont vidés d'un laboratoire pour aller dans un autre laboratoire, que ce soit au niveau de l'uB, que ce soit au niveau de la région ou ailleurs, mais qu'on ne laisse pas les enseignants-chercheurs seuls, évincés des laboratoires. Voilà. Je pense qu'il y a quelque chose de collectif, un petit peu, à imaginer pour éviter des souffrances qu'on voit se répéter à chaque évaluation.

M. Neige.- Oui, Peggy, effectivement. Suite à votre mail, j'ai réexhumé ce document qui avait été assez abouti, qui n'était pas allé au bout, je ne me souviens plus exactement de la nature de la critique qui avait eu lieu, mais quand on a fait un passage en comité technique il y a quelques années, je me souviens que le document avait bloqué sur certains points. Donc il faudrait qu'on le retravaille et, effectivement, on avait prévu, sous une rubrique qu'on avait pudiquement appelée « perte de qualité de membre dans un laboratoire » on avait prévu une procédure qui, explicitement, disait que ce n'est pas le seul fait d'un directeur ou d'une directrice de laboratoire mais qu'il y avait une concertation avec l'université en tant qu'institution, et puis surtout qu'un passage en commission de la recherche serait demandé. Donc on pourra le réexhumer peut-être et puis en rediscuter pour aboutir à une version acceptable pour tout le monde et qui pourra être donnée en début du prochain contrat, peut-être. Ça permettrait d'aider un peu les directions des labos dans leur travail quotidien.

Il y avait d'autres rubriques, assez générales, je ne vais pas tout lire évidemment, mais pour faire court, il y avait la procédure de nomination de la direction, on rappelait comment ça se passait et ce qu'on attendait d'un directeur ou d'une directrice. Il y avait une rubrique qui expliquait la recommandation de tenir des assemblées générales et des conseils de laboratoire, une rubrique autour de la nomination d'un assistant de prévention, une autre sur les procédures de

changement de labo, et donc dans cette rubrique il y avait cette question de la perte de qualité de membre, une rubrique sur la mise en place du conseil scientifique, une autre sur le règlement intérieur, et une autre spécifique aux ZRR, qui ont un régime un peu particulier.

Donc ce qu'on peut faire, c'est effectivement retravailler ce texte, essayer de le rendre acceptable et puis donc cibler pour ces labos pour qu'on en fasse un outil d'aide à la gouvernance des unités de recherche pour le prochain contrat.

Mme Pucéat.- Très bien, y a-t-il d'autres interventions ? Non. Dans ce cas-là, je vous propose d'approuver les projets HCERES présentés par les laboratoires et structures fédératives sous cotutelle de l'uB pour le prochain contrat quadriennal 2024-2028 avec, donc, l'ajout d'une colonne pour mentionner le directeur de laboratoire actuel.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Merci pour cette approbation à l'unanimité.

20 voix pour (unanimité)

Point B : Points adoptés sans débat (sur demande, les points peuvent faire l'objet d'un débat)

VII - Tarifs, subventions et dons – Conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne

Mme Pucéat.- Nous pouvons passer aux points B, qui sont les points adoptés sans débat, avec le point VII sur les tarifs, subventions et dons, sorties d'inventaire, conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne.

Je n'ai pas reçu de question au préalable sur ces conventions et contrats. Néanmoins, s'il y en a vous pouvez bien sûr les poser. Si ce n'est pas le cas, je vous propose d'approuver les tarifs, subventions et dons, les sorties d'inventaire, les conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Une abstention. Qui vote contre ? Personne. Merci pour cette approbation.

19 voix pour, 1 abstention

VIII - Compte-rendu des contrats et conventions hors subvention

Mme Pucéat.- Il nous reste simplement à prendre acte du compte rendu des contrats et conventions hors subvention.

Et nous en avons terminé avec l'ordre du jour, si ce n'est peut-être les questions diverses, si jamais il y en avait.

Le Président. - Eh bien, en l'absence de question diverse, il me reste à vous remercier pour votre présence aujourd'hui pour ce conseil d'administration qui s'est rapidement déroulé. Merci également pour les échanges sur un certain nombre de points qui étaient riches de développement.

Je vous souhaite une bonne fin de journée, et puis à bientôt.

Merci à vous.

- : - : - : - : -

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 50)

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line and several horizontal strokes, crossing the printed name below.

Vincent THOMAS